

VIGILANCE ROUGE ! IL FAIT TROP CHAUD POUR TRAVAILLER ! ?



La FSU territoriale alerte sur les obligations des employeurs pour prévenir les risques liés aux périodes de forte chaleur



Avec le dérèglement climatique, la canicule devient ordinaire.

Nous vivons déjà le deuxième « épisode de fortes chaleurs » cette année, alors même que l'été est à peine commencé... C'est aujourd'hui un véritable enjeu de santé au travail.



De quoi parle-t-on ?

Le décret du 27 mai 2025, publié le 1er juin 2025 au Journal officiel impose une adaptation concrète des organisations à la canicule.

Ces dispositions ont pour objectif de mieux protéger les professionnel.le.s, notamment dans les secteurs exposés.



Quand ?

Les adaptations des organisations et conditions de travail doivent être mises en place dès le niveau jaune de vigilance Météo-France.

Concrètement ?

-Accès à l'eau fraîche renforcé

-Mise à disposition obligatoire d'équipements adaptés.

-Aménagement des postes pour limiter l'exposition à la chaleur.

-Adaptation de l'organisation du travail : horaires décalés, suspension des tâches pénibles et repos allongés seront exigés.

-Formation des salariés aux signes d'un coup de chaleur



Ce sympathique cadeau est-il vraiment suffisant ???

Bien sûr que NON !!!



-Et au CD18 ? la crise est gérée dans l'urgence

La possibilité de faire du télétravail, la modification d'horaires et la suspension de quelques tâches physiques sont loin d'être suffisantes. Les personnels administratifs sur Bourges peuvent accéder à des salles ou bureaux climatisés mais les autres ???

Les « labs » climatisés sont juste à destination de quelques collègues de la Pyramide et Mazières...

Les agents dans les collèges travaillent avec plus de 35 degrés dès 7h le matin et les services sociaux accueillent du public dans les mêmes conditions.

Le stock de ventilateurs est épuisé... Pourquoi ne pas avoir anticipé ? Nous avons déjà connu cela l'an passé...

Le SNUTER 18-FSU demande qu'un véritable plan pluriannuel de prévention de la canicule soit mis en place. Il est urgent que le gouvernement et les employeurs publics mettent en œuvre un véritable plan de rénovation des bâtiments pour faire face aux enjeux climatiques !



Peu importe votre site de travail, où que ce soit à domicile comme les AssFam, vous devez absolument prévenir votre hiérarchie ou le service prévention si constatez une situation de travail qui n'est pas acceptable.

Le SNUTER 18-FSU a déjà alerté le DGS sur certaines situations anormales et continuera de le faire.

N'hésitez pas à contacter vos représentants du personnel si vous constatez toute anomalie ou tout manquement.

Ensemble Défendons Nos Droits ! J'adhère au SNUTER18-FSU !



VIGILANCE ROUGE ! IL FAIT TROP CHAUD POUR TRAVAILLER ! ?



La FSU territoriale alerte sur les obligations des employeurs pour prévenir les risques liés aux périodes de forte chaleur



Ensemble Défendons Nos Droits ! J'adhère au SNUTER18-FSU !



Contact : SNUTER18-FSU snuter18.fsu@departement18.fr 02-48-25-44-44 / 06-58-70-46-32

IPNS le 25 juin 2026